

LE SERVICE CIVIQUE UN ENGAGEMENT RECONNU

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger

Une mission d'au moins 24h par semaine

Pour la Plupart des missions, seuls comptent les savoir-être et la motivation.

Indemnisée 60 525 F CFP net par mois *

Il peut être effectué dans 9 grands domaines au service de l'intérêt général :

- culture et loisirs,
- développement international et action humanitaire,
- éducation pour tous,
- environnement,
- intervention d'urgence en cas de crise,
- mémoire et citoyenneté,
- santé,
- solidarité,
- sport.



Votre engagement de Service Civique est valorisé dans votre parcours de formation ou de recherche d'emploi.

A la fin de votre mission de Service Civique, l'Etat vous remet **une attestation** : elle officialise l'accomplissement de votre mission et marque la reconnaissance de votre engagement.

* 60 525 F CFP net par mois pris en charge par l'Etat complétés au minimum à hauteur de 12 686 F CFP net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité peut être majorée de 13 778 F CFP net par mois sur critères sociaux.

VOUS VOUS ENGAGEZ... ON VOUS ACCOMPAGNE...

Pour faciliter le déroulement de votre mission, il vous est proposé une phase de préparation et d'accompagnement à sa réalisation.

Par ailleurs, une formation civique et citoyenne et un appui à la réflexion sur votre projet d'avenir sont mis en oeuvre par l'organisme qui vous accueille.

Vous aurez, lors de votre Service Civique, une **formation aux premiers secours (brevet PSCI)**.

Vous recevrez une **carte de Service Civique** qui vous permettra de justifier votre statut et de bénéficier de certains avantages pendant votre mission.



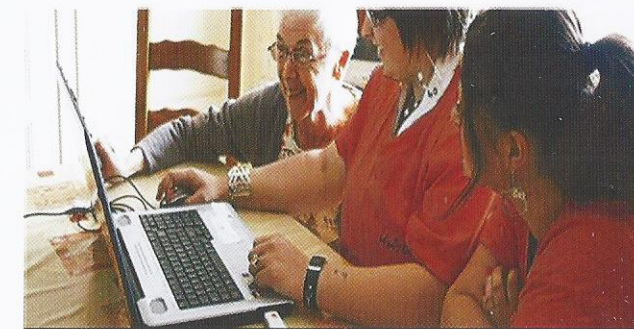
Si vous bénéficiez de l'aide au logement, vous la conservez pendant le Service Civique.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Pendant toute la durée de votre mission, vous êtes couvert par la CPS (prise en charge de vos dépenses de santé : maladies, maternité...)

OÙ EFFECTUER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

Auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics en France métropolitaine et en Outre-mer ou à l'étranger.



COMMENT TROUVER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

Répondez directement aux offres de mission mises en ligne sur le site www.service-civique.gouv.fr

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur le service civique, rendez-vous sur le site du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

LE CHOIX ENTRE DE TRÈS NOMBREUSES MISSIONS

Le Service Civique permet d'agir partout en France métropolitaine, en Outre-mer ou à l'étranger dans les domaines que vous souhaitez. Vous pouvez par exemple ...

ACCOMPAGNER DES PERSONNES
HANDICAPÉES

AIDER LES PERSONNES
SANS ABRIS

RESTAURER DES MONUMENTS
HISTORIQUES

INFORMER SUR LES RISQUES
AU VOLANT

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

ORGANISER DES ACTIVITÉS
CULTURELLES

RECONSTRUIRE AVEC
LES POPULATIONS SINISTRÉES

SENSIBILISER LES ENFANTS
AUX SCIENCES

PARTAGER DU TEMPS AVEC
LES PERSONNES ÂGÉES

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE CIVIQUE

Depuis 2011, près de 310 jeunes polynésiens ont été engagés en Service Civique et une vingtaine se sont portés volontaires.



RETROUVEZ LE SERVICE CIVIQUE SUR LE WEB

SERVICE CIVIQUE
service-civique.gouv.fr

www.service-civique.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.facebook.com/service-civique



twitter.com/#!/ServiceCivique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



une passerelle vers la vie active

interventions
d'urgence en cas
de crise



mémoire
et citoyenneté



santé



sports



VOUS AVEZ ENTRE
16 ET 25 ANS ?
REJOIGNEZ-NOUS !

culture et
loisirs



développement
international et
action humanitaire



éducation
pour tous



environnement

